L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.
[illegible] ..... $12 [illegible] $10 (Payable d'avance.)

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

STATISTIQUE ELECTORALE.

Un des derniers numéros du *Journal of Commerce* de New York, contient un tableau qui donne le résultat des élections dans différens Etats. Ce tableau, dressé dans un but tout différent, explique clairement les récentes défaites essuyées par les whigs, mais il prouve en même tems que l'avenir du parti est loin d'être désespéré et qu'il peut devenir brillant pour peu que son zèle et son activité se réveillent.

Les votes qui ont été donnés aux dernières élections par onze Etats, savoir: le Tennessee, l'Alabama, l'Illinois, le Maine, le Vermont, la Pennsylvanie, le Maryland, la Géorgie, le New-Jersey, l'Ohio et le Massachusetts, se trouvent recueillis et comparés avec ceux qui ont été déposés en novembre pour la nomination des électeurs Présidentiels. La totalité des votes en faveur des whigs est de 541,468, tandis que les loco-focos en comptent 576,178 ce qui laisse à ces derniers une majorité de 34,710. Dans chacun de ces Etats il y a eu une diminution considérable sur le vote whig: cette diminution est de cinq mille dans le Tennessee, de presque autant dans l'Alabama, de onze mille dans l'Illinois, de dix mille environ dans le Maine, de neuf mille dans le Vermont, de trente mille dans la Pennsylvanie, de cinq mille dans le Maryland, de près de six mille dans la Géorgie, de sept mille environ dans le New Jersey, de plus de trente cinq mille dans l'Ohio, enfin de dix-huit mille dans le Massachusetts. Ces chiffres qui sont établis avec le plus grand soin, dénotent clairement une inconcevable apathie de la part des électeurs whigs: en effet dans ces onze Etats 140,000 électeurs au moins n'ont point voté.

Maintenant quelle est la position du côté des loco-focos? Les retours accusent des pertes dans six Etats: 1,721 votes ont manqué dans l'Alabama, 4,304 dans l'Illinois, 7,491 dans la Pennsylvanie, 4,839 dans le New Jersey, 22,152 dans l'Ohio et 1,841 dans le Massachusetts. Ainsi dans les Etats que nous venons de citer, les loco-focos, malgré tous leurs efforts, malgré les exhortations de leurs meneurs, malgré l'ardeur qu'ils devaient puiser dans leurs propres victoires aussi bien que dans la désunion et le découragement de leurs antagonistes, les loco-focos, disons-nous, sont loin d'avoir atteint dans cette dernière épreuve le vote qu'ils ont obtenu en 1840. Ils ont, il est vrai, fait des gains réels dans plusieurs des autres Etats, ces gains s'élèvent à deux mille huit cent dans le Tennessee, à mille dans le Maine, à trois mille dans le Vermont, à deux mille dans le Maryland et à six mille dans la Géorgie. Diverses causes locales, le découragement de certains électeurs et la tendance de beaucoup de gens à se rallier toujours au parti le plus fort, expliquent suffisamment ces avantages.

Mais si nous établissons la balance entre les gains et les pertes, qu'en résulte-t-il? Il y a d'un côté pour les whigs un déficit de 142,429 voix, ce déficit pour les loco-focos n'est que de 50,000 voix et encore faut-il en retrancher les 14,144 voix qu'ils ont gagnées récemment, ce qui le réduit à 36,196. Il manque donc aux whigs 106,023 voix de plus qu'à leurs adversaires. Ce calcul est clair et parle en quelque sorte de lui-même. Pour peu que tous les électeurs whigs se soient rendus aux polls [illegible] ils auraient eu [illegible] une majorité [illegible] Etats [illegible] [illegible] pour révolutionner l'Etat.

Ces résultats établissent clairement un fait, c'est que le désavantage éprouvé par les whigs dans les dernières élections ne saurait tirer à conséquence, que le parti n'est pas moins fort qu'au jour où il a renversé Van Buren et que lorsqu'il voudra se rallier, il pourra remporter encore sur ses ennemis d'une façon triomphante. Viennent une occasion où les intérêts généraux de l'Union soient en jeu, et l'on s'en convaincra.

IMPUISSANCE DES LOIS CONTRE LE DUEL.

Un journal de Philadelphie, dans un de ses derniers numéros, aborde encore une fois cette question si souvent débattue et la traite surtout dans ses rapports avec les Etats du Sud. Quelques unes des considérations que présente notre confrère, nous paraissent justes, pleines de sens et de vérité, mais tout en reconnaissant comme lui l'impuissance de toute législation relative au duel, nous n'avons pas la même confiance que lui dans les moyens qu'il propose pour combattre cette déplorable coutume, nous ne croyons pas surtout aussi fermement que lui à la possibilité d'opérer promptement et facilement une transformation radicale dans l'opinion publique à ce sujet. Plut à Dieu que la réforme qu'il développe, ne fut pas une vaine chimère, une utopie irréalisable! Plut à Dieu que son plan fut d'exécution aussi facile qu'il le prétend! Nous n'aurions plus à déplorer si souvent de tragiques catastrophes.

"L'état de l'opinion publique dans le Sud, dit le journal dont nous parlons, empêchera toujours la mise à exécution d'une loi contre le duel. Qui pourrait en effet exécuter cette loi? Est-ce un citoyen aille porter plainte contre un autre à propos de duel, ne se déshonore-t-il pas aux yeux de la plupart de ses voisins et de ses connaissances? Et s'il a le courage de braver cette espèce de réprobation et d'agir d'après le sentiment de ses devoirs, qui jugera le violateur de la loi? Lorsque la plainte a été déposée, ne faut-il pas trouver un grand jury qui décrète l'accusation? Et quelle certitude a-t-on qu'un acte d'accusation puisse être lancé par un grand jury composé de personnes dont la majorité est disposée à ressentir une injure d'après le code de l'honneur? On ne trouverait certes pas dans un Etat du Sud vingt quatre citoyens dont la majorité saurait se soustraire à l'empire de ce code despotique. La plupart d'entre eux seront bien d'avis sans doute qu'il faut supprimer le duel, et cependant chacun d'eux, le cas échéant, affirmera qu'il ne peut refuser un cartel sans encourir le mépris de ses concitoyens. Peut-on penser que des hommes qui subissent une pareille influence, soient fort disposés à mettre en accusation un voisin, une connaissance, un ami, pour s'être battu en duel, pour avoir proposé ou accepté un cartel?"

"Et lors même qu'un grand jury serait capable de vaincre ces tyranniques préjugés, au point de rendre un verdict d'accusation, quelle probabilité que l'accusé soit bien jugé? Il peut se trouver des partisans du duel au banc de la cour, au barreau, dans les rangs du jury, et chacun s'efforcera de déjouer toutes les tentatives faites pour abolir un usage qu'ils approuvent. Excepté les personnes mêmes ceux qui abhorrent sincèrement le duel, craindront d'agir conformément à leurs principes et à leurs sentimens. Dans une assemblée ainsi disposée de partisans du duel et d'hommes qui redoutent les sarcasmes des duellistes, on ne peut guères penser qu'un homme mis en jugement pour duel soit bien vivement attaqué par les avocats poursuivans, ni bien sévèrement jugé par la cour et le jury. Les juges, désireux de se décharger de toute responsabilité, inclineront autant que possible vers le côté de la clémence. Les défenseurs feront d'éloquents appels aux *sentimens d'honneur* des jurés qui se laisseront entraîner par un chevaleresque enthousiasme, regarderont avec indulgence celui qui a exposé sa vie pour la défense de son honneur. Avec cet état actuel de l'opinion publique, toutes les lois contre le duel sont condamnées à n'être qu'une lettre morte. Si nous ne nous trompons pas, l'acte de tuer en duel est considéré comme meurtre dans la plupart des Etats de l'Union, et cependant a-t-on jamais dans aucun Etat entendu parler d'une condamnation pour meurtre dans un duel? dans le cas où la condamnation pourrait s'obtenir, quel est, du moins dans les Etats du Sud, le gouverneur qui aurait assez de fermeté morale pour signer un arrêt de mort? Dans la Nouvelle Angleterre même, où le sentiment public est plus opposé au duel que dans toute autre partie de l'Union, un coupable serait presque certain d'échapper grâce à un moyen qui donne naissance à tant d'abus légaux, le jury ne s'accorderait pas. Toutes les lois contre le duel seront donc vaines, tant qu'il ne s'opérera pas un changement radical dans l'opinion publique."

"Mais ce changement peut-il s'opérer? Oui certainement et sans peine. Il suffit que l'indignation publique se dirige non plus sur l'homme qui refuse de se battre en duel, mais sur l'agresseur dans une querelle. Si un homme reçoit d'un autre une insulte qui attaque ses sentimens ou sa dignité personnelle, qu'on confie aussitôt à un conseil de connaissances ou d'amis des deux intéressés, examine l'affaire, exige de celui qui a tort une réparation, et le dénonce publiquement en cas de refus. Et que tous le bannissent jusqu'à ce qu'il ait consenti à la réparation demandée. Cette sorte d'opinion publique serait aussi puissante à protéger la réputation et d'honorables susceptibilités que celle qui pousse les hommes à se battre. On nous répondra peut-être qu'il ne se trouvera guère de gens qui veuillent perdre longtemps à examiner les querelles de leurs voisins. Mais d'après le mode actuel du duel, il s'en trouve bien qui s'occupent assez des affaires de leurs voisins pour les pousser au crime. Pourquoi n'emploieraient-ils pas le même tems à les empêcher de le commettre? On peut bien blâmer en public l'homme qui refuse d'envoyer ou de recevoir un cartel, pourquoi ne se montrerait-on pas aussi sévère pour celui qui en propose ou en accepte un? Si l'on voulait faire pour empêcher le duel la moitié de ce que l'on met à l'encourager cet odieux usage disparaîtrait bientôt."

"Un autre obstacle bien puissant que l'on pourrait encore opposer au duel, ce serait l'opinion publique parmi les femmes. A l'heure qu'il est, par suite d'une étrange perversité morale qui tient à la mauvaise éducation, les femmes montrent un grand faible pour les hommes qui ne craignent pas de s'exposer à commettre un meurtre, tandis qu'elles regardent dédaigneusement ceux dont la conscience recule devant une pareille énormité. Croient-elles donc leur bonheur et leur réputation plus en sûreté entre les mains de meurtriers que confiées à la garde d'hommes qui respectent la loi divine contre l'effusion du sang et qui obéissent fidèlement les lois de leur pays?"

La goëlette Freeland, partie pour Campêche, est revenue hier remorquée par l'Octorara, ayant été heurtée par le Neptune.

SALLE DE BAL ET HOTEL St-LOUIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'on doit inaugurer prochainement par une fête brillante la salle de bal de l'hôtel St-Louis. Des commissaires pris parmi nos citoyens les plus respectables doivent se réunir ce soir pour fixer le jour de la fête et pour s'entendre sur le mode de faire les invitations. Ce comité se compose du maire, des trois recorders, de trois membres (un pour chaque municipalité) du conseil général, de trois membres du conseil de chaque municipalité et d'un certain nombre de citoyens d'élite pris dans les trois municipalités. On assure que cette fête coutera des sommes considérables et qu'elle surpassera tout ce qu'on a vu de plus magnifique jusqu'à ce jour.

On fait circuler en ce moment diverses listes de souscription pour des bals de nature différente à la salle St-Louis. En premier lieu une souscription pour un petit nombre de bals donnés par les pères de famille; ensuite une souscription pour des bals parés; et enfin une autre souscription pour des bals masqués. Nul doute que toutes ces listes ne se couvrent rapidement de signatures.

ACCIDENT.—Hier, à environ cinq heures de l'après midi, un irlandais qui travaillait à bord du *Mosart* sur un de ces échafaudages de planches qui conduisent d'un navire à l'autre, en a été précipité et est tombé, par les écoutilles qui étaient ouvertes, jusqu'à fond de cale. Il en a eu le crâne brisé, et est mort sur le coup.

—Nous prenons plaisir à constater l'arrivée dans notre port d'un de ces magnifiques steamers, vrais chefs-d'œuvre qui font la gloire des architectes de l'ouest. Le *Nashville* fera régulièrement les voyages entre la Nouvelle-Orléans et la capitale du Tennessee. Nous invitons ceux des Orléanais qui auraient envie de faire un petit voyage à l'Ouest, d'aller au préalable visiter le *Nashville*.

Nous apprenons avec plaisir qu'un nouveau bateau vient d'être ajouté à la ligne des *steamers* qui font les voyages de Mobile. Il y aura désormais quatre bateaux à vapeur qui feront le service des malles entre la Nouvelle-Orléans et Mobile: le *Créole*, le *Southerner*, le *Champion* et la *Caroline*.

VARIÉTÉS.

BATAILLE DES PYRAMIDES.

M. de Conny, l'un des écrivains les plus distingués du parti légitimiste, est sur le point de terminer son *Histoire de la révolution française*. Nous n'avons pas à examiner ici les principes qui ont présidé à ce travail et n'avons d'autre but, en citant quelques pages de ce livre sur la bataille des Pyramides, que faire apprécier la manière de l'auteur.

[*Constitutionnel.*]

....Le général a résolu de conduire son armée à la conquête du Caire: c'était dès-lors un système fortement arrêté en loi de marcher sur les capitales. Bonaparte a visité Alexandrie et ses forts; il a ordonné de nouveaux travaux: il a organisé un divan; toutes les mesures pour assurer la défense et la tranquillité de la ville sont prises. C'est à Kléber qu'il laisse en partant le commandement de la ville.

Deux routes conduisent d'Alexandrie au Caire, la première est celle qui passe par le désert de Demenhour; pour suivre l'autre il faut gagner Rosette en côtoyant la mer et traverser à une lieue d'Aboukir, un détroit de deux cents toises de large qui joint le lac Madie à la mer. Ce passage est retardé la marche de l'armée. Bonaparte a fait choix de la route la plus courte, l'armée traversera le désert. La plupart des divisions, en descendant des navires, n'avaient fait que traverser Alexandrie pour aller camper dans le désert.

Ce fut le 6 juillet que l'armée se mit en marche avec son artillerie de campagne, un petit corps de cavalerie, si on peut donner ce nom à trois cents hommes montés sur des chevaux épuisés par une traversée de deux mois et qui pouvent à peine porter leurs cavaliers. Desaix marchait avec l'avant-garde: le corps de bataille suivait à quelques lieues de distance.

Le soldat français en Italie s'était accoutumé aux fatigues et au climat, mais non aux privations; l'aridité du désert l'attrista. A la vue de ces plaines sans bornes sous un ciel brûlant, sans eau, sans ombre, les âmes s'abandonnent à la douleur. Les puits, qui de distance en distance jalonnent la route du désert, avaient été détruits par les Arabes. L'infanterie était accablée sous le poids de ses armes, des vêtemens étrangers au climat, et surtout de ses sacs remplis de vivres pour cinq jours. On avait à combattre, avec une soif dévorante, l'ardeur excessive d'un sable mobile dont il fallait à chaque pas retirer le pied brûlant, puis les attaques continuelles des Arabes qui tuaient ou enlevaient tout ce qui restait en arrière ou s'éloignait de quelques pas. Deux officiers furent tués à cinquante pas en arrière de la colonne, et Desaix faillit l'être pour avoir devancé son avant garde à la même distance. Quelques cris de mécontentement se faisaient entendre, même parmi les chefs. Mais Bonaparte imposait à tous. Après une marche de quatre jours et d'âpres souffrances inouïes, on arriva sur les bords du Nil. A la vue du fleuve la joie fut grande; les soldats se baignèrent dans ses flots, oubliant toutes leurs fatigues; mais bientôt le tambour les rappela sous les drapeaux. Un corps d'environ sept mille Mamelucks s'avançait en corps de bataille. Du court aux armes; les ennemis s'éloignent, se dirigent sur la route de Demenhour, où ils rencontrent la division Desaix, et se dispersent après avoir eu quarante hommes tués ou blessés.

Le soldat épuisé par les marches et les privations, avait besoin de repos. Les chevaux, faibles et harassés par les fatigues de la mer, en avaient plus besoin encore. Bonaparte prend le parti de séjourner à Rahmanié, d'y attendre la flotte et la division Menou. Ce général, après s'être emparé de Rosette, avait rejoint l'armée à marches forcées. Bonaparte avait fait équiper une petite flottille destinée à remonter le Nil. Le jour même où la flottille rejoignait l'armée, elle eut à soutenir un combat contre les bâtimens turcs qui défendaient le Nil; elle perdit d'abord deux chaloupes et une galère où l'on reprit à l'abordage, Monge, Berthollet et d'autres savans embarqués sur cette flottille devinrent soldats.

L'armée s'est remise en marche pour livrer bataille à l'ennemi partout où elle pourra le rencontrer; elle arrive près de Chébreisse et aperçoit les mamelucks rangés en bataille en avant de ce village; tout-à-coup ils s'ébranlent par masses, sans aucun ordre de formation, et caracolent sur les flancs et les derrières. A la vue de cette cavalerie couverte d'armes étincelantes, et dans son entraînante mobilité poussant des cris barbares, les soldats français sont un instant étonnés. Bonaparte forme les divisions en carrés; les mamelucks se précipitent à grands cris et viennent se jeter sur le front des carrés; on les laisse approcher jusqu'à portée de la mitraille, et là, trouvant une haie de baïonnettes et un feu terrible d'artillerie, ils tombent ou s'échappent dans la plaine de toute la vitesse de leurs chevaux. Chebreisse est emporté. Mourad-Bey, après avoir perdu deux ou trois cents cavaliers, regagne le Caire, où doit se livrer le grand combat. La vue de l'ennemi avait rendu à l'armée toute son ardeur; "Ces soldats, un peu dégoûtés des fatigues, comme il arrive toujours quand on a assez de gloire, je les trouvais, dit Bonaparte, toujours admirables au feu."

L'armée continue sa marche, sans cesse harcelée par les Arabes; on ne peut s'éloigner à la portée du canon sans tomber dans une embuscade; toute communication est interceptée à trois cents toises derrière l'armée; tous les villages où les Français arrivent sont abandonnés on n'y trouve plus ni hommes ni bestiaux; l'armée couche sur des tas de blé, et elle est sans pain; elle ne subsiste qu'avec des galettes que le soldat fait lui-même en écrasant du blé.

Le combat de Chébreisse avait détruit dans les soldats cette émotion vague, incertaine, que donne toujours un ennemi inconnu. De Rhamanié l'armée suivit la rive du Nil, et en sept marches arriva à la hauteur du Caire. La chaleur était brûlante, le soldat exténué de fatigue.

Mourad-Bey, le plus puissant de ceux qui dominaient l'Egypte, avait réuni là six mille mamelucks servis par un nombre double de fellahs auxquels on donnait des armes et qu'on obligeait de se battre derrière les retranchemens. Il avait encore rassemblé quelques mille janissaires ou spahis, et avait fait des préparatifs de défense sur les bords du Nil. Mourad-Bey avait placé son camp dans une longue plaine qui s'étendait entre le Nil et les pyramides de Gizeh, les plus hautes de l'Egypte. Le 21 juillet (3 thermidor) l'armée française se mit en marche; elle découvrit au point du jour les hauts minarets de cette grande capitale, et à sa droite, dans le désert, les gigantesques pyramides dorées par les feux au soleil. A la vue de ces monumens elle s'arrête comme saisie d'admiration. Les Français vont à combattre les mamelucks resplendissans d'or et de fer, les spahis, les janissaires. Les soldats battent des mains à la vue de tant d'ennemis. Ce fut dans cet instant que Bonaparte, traversant les rangs et montrant à tous les pyramides et l'ennemi: "*Songez, s'écria-t-il, soldats, que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent!*"

L'armée, impatiente d'en venir aux mains, est aussitôt rangée en ordre de bataille, derrière sa droite étaient le Nil, le Caire, le Mokattam et les champs de l'antique Memphis. L'armée était partagée en cinq divisions; chaque division formait un carré. Bonaparte avait reconnu que l'artillerie du camp ennemi n'était pas sur affût de campagne, ne pouvait se porter dans la plaine et que l'ennemi ne sortirait pas des retranchements. Ce fut sur cette prévision qu'il régla ses mouvements.

Huit mille cavaliers se précipitent à la fois dans la plaine et attaquent avec une folle impétuosité des carrés formidables que rien n'ébranle et d'où part un feu roulant qui les arrête dans leur course. Là sont Desaix et Regnier. Les colonnes, fermes et immobiles, ne font usage de leur feu qu'à demi-portée de la mitraille et de la mousqueterie. Toute l'impétuosité de la cavalerie orientale ne peut parvenir à rompre cet ordre de bataille. La valeur téméraire des mameluks essaie vainement de renverser ces murailles de feu, ces remparts de baïonnettes, leurs rangs sont éclaircis par le grand nombre de morts et de blessés qui tombent sur le champ de bataille; bientôt ils s'éloignent en désordre sans oser entreprendre une nouvelle charge.

Dans le même temps les divisions Bon et Menou marchent au pas de charge sur le village retranché d'Embabé; les retranchements sont enlevés à la baïonnette; le camp et le village d'Embabé sont au pouvoir des Français. Quinze cents mamelucks à cheval auxquels les généraux Marmont et Rampon ont coupé toute retraite en tournant Embabé, sont passés au fil de l'épée ou noyés dans le Nil. Nul n'a voulu se rendre. Ce qui restait de mamelucks retranchés dans le camp, voyant le bataillon Rampon isolé, espéra l'envelopper et le détruire; il est attaqué, et là fut le feu le plus vif et le plus meurtrier; les mamelucks ne concevaient pas la résistance des soldats. Ils ont dit depuis qu'ils les avaient cru liés ensemble. La plus belle cavalerie de l'Orient est venue se rompre contre un petit corps hérissé de baïonnettes. On a vu des mamelucks enflammer leurs habits au feu de la mousqueterie, et, blessés mortellement, brûler devant nos rangs. La déroute est générale; quelques débris de cavalerie ont voulu retourner dans leur camp, les soldats français les y ont suivis et sont entrés pêle-mêle avec eux; leurs canons ont été pris; toute retraite était impossible; poussés de toutes parts, ces débris se jetèrent dans le fleuve, essayant de rejoindre le corps d'Ibrahim-Bey qui était resté vis-à-vis pour couvrir le Caire. Dès lors ce ne fut plus un combat, mais un massacre.

Les janissaires, les spahis, les Arabes, et toutes les bandes à pied que les mamelucks traînent après eux, forcés dans leur camp retranché, se sont dispersés; une partie s'est sauvée à la nage dans le Nil. Les mamelucks ont laissé sur le champ de bataille plus de deux mille hommes. Quarante pièces de canon, quatre cents chameaux, les bagages et les trésors de l'ennemi, sont tombés entre les mains du vainqueur. Mourad-Bey n'a plus de salut que dans une prompte fuite; il en donne le signal, et les restes de l'armée prennent position à Gizeh, après dix-neuf heures de marche ou de combats. L'ennemi a brûlé tous les bâtimens qui ne pouvaient remonter le Nil; toute la rive est en feu. Jamais victoire n'a mieux fait comprendre la supériorité de la tactique européenne sur celle des Orientaux, et du courage discipliné sur la valeur désordonnée.

Les mamelucks étaient montés sur de superbes chevaux arabes richement harnachés; ils portaient de brillantes armures, leurs bourses étaient pleines d'or; et ces dépouilles et ces vivres, trouvés dans le camp ennemi, firent oublier aux soldats de si rudes fatigues, de si longues privations.

VICOMTE DE CONNY.

A NOS ABONNÉS DE LA CAMPAGNE.

Nous avons aujourd'hui commencé l'exécution d'une mesure depuis longtemps projetée, mais que nous n'avons adoptée qu'avec répugnance.

Depuis que l'Abeille a passé entre nos mains, nos abonnés de la campagne ont joui d'une grande indulgence sous le rapport du paiement de leur souscription. La plupart, nous devons le dire, n'ont encore aucun crédit porté à leur compte, sur notre grand livre. Peut-être, dans des temps de prospérité générale, aurions-nous souffert plus longtemps cet état de choses sans nous plaindre, mais aujourd'hui, chacun de nos abonnés reconnaîtra la vérité de notre assertion, nous avons besoin d'encaisser tout ce qui nous est dû, et d'apporter dans nos dépenses la plus stricte économie pour maintenir notre journal sur le pied où nous avons réussi à le placer dans les Etats du Sud et du Sud Ouest.

Nous avons en conséquence pris la détermination de ne plus expédier, à l'avenir, notre journal sans que l'année d'abonnement n'ait été payée d'avance, ou que nous n'ayons reçu sur quelque correspondant à la Nouvelle Orléans un mandat équivalent à de l'argent comptant.

Dès ce jour, les conditions de l'abonnement à l'Abeille sont:

Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de campagne, publié trois fois par semaine, une année d'avance, 10

A l'expiration de l'année, le journal sera discontinué, à moins que l'abonné n'ait fait renouveler sa souscription, en payant une année d'avance, ou par un mandat sur son correspondant.

Nous autorisons les Directeurs de Poste à donner quittance en notre nom, pour les souscriptions dont le montant nous sera expédié de leur bureau.

Nous remercions les personnes qui nous ont honorés jusqu'ici de leur patronage et les prions de considérer que si la mesure que nous prenons leur paraît extrême, c'est la force des circonstances seule qui nous y a obligés. La circulaire que nous leur adressons aujourd'hui a pour but d'obtenir un règlement définitif de nos anciens livres, afin de commencer à nouveau, d'après la règle que nous nous sommes prescrite, et que nous suivrons, en tout cas, quelqu'en puisse être le résultat.

BULLITT, MAGNE & CIE.

☞ Nous sommes invités à appeler l'attention du public sur une grande vente de meubles qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, par le ministère de S. Guinault, au magasin de M. A. Girard, rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine.

Décédé hier soir mercredi 24 novembre, à 5 heures 1/4, de la fièvre jaune, M. CHARLES LEOPOLD FREDERIC FLAMAND, négociant, de la maison A. Perpezonna & Flamand, de Paris, né à Montbéliard (Doubs) âgé de 26 ans.

Son enterrement aura lieu aujourd'hui jeudi 25 courant, à 10 heures A. M. Ses amis et connaissances sont priés d'assister au convoi, qui partira de la maison mortuaire, rue des Ursulines No. 132.

DERNIÈRES DATES.

New York	nov 11	Londres	oct 23
Boston	nov 13	Liverpool	oct 22
Philadelphie	nov 15	Paris	oct 21
Washington	nov 15	Havre	oct 20
Baltimore	nov 16	Bordeaux	oct 14
Charleston	nov 16	Madrid	oct 14
Vera-Cruz	nov 2	Cadix	oct 8
Tampico	oct 3	Havane	nov 17
Mexico	oct 1	Houston	nov 16

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

Navire Majestic, Monson, Cowes et un marché. S & J P Whitney.
Barque Iris, Merryman, Philadelphie. Moss & Harris.

ARRIVÉS

Bateau de remorque Invincible, Howard, de la Pointe. Slaughter, avec le navire Caspian.
Bateau de remorque Prairie, des Passes, avec le navire Bangor.
Navire Bangor, Odom, de Boston.
Navire Caspien, Patten, de New York.
Navire Sheffield, Porter, de New York.
Barque Florence, Decker, de New York.
Goel. Arsena, Johnson, de Springfield.
Steamer John Armstrong, Streck, de Lafourche.
" Nashville, Miller, de Louisville.
" Octorara, Lombard, Balise.
" Daniel Webster, Powell, Mills' Point.
" Tuskina, Jeffries, Columbia.
" Jo Nichols, Deschamps, Nashville.

☞ AVIS—Le chargeur ou tiers de de balles de marchandises par le navire Rockall de Boston, est prié de faire connaître sa résidence au commis de déchargement sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à ses frais.
25 nov. L. H. GALE, 92, rue de la Commune.

☞ AVIS—MM. Bradford & Vennard, James Mushaway, W. H. Witherell, David Sherburn, Tho. Patten etc. signataires de marchandises par le Rockall de Boston, sont invités à faire connaître leur résidence au commis de chargement sur la Levée, faute de quoi ces marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
25 nov. L. H. GALE, 92, rue de la Commune.

☞ Le sac aux lettres du navire GIRARD, capt Roorden, sera enlevé du comptoir du soussigné, aujourd'hui
25 n. J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

☞ Le Bureau du Gaz a été transporté de Bank Alley à la rue de la Commune entre les rues Carondelet et St Charles. 25 nov—3

CAFÉ DE PARIS
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.
LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage) n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit ramené à la perfection de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 25 nov—1m

DOMESTIQUES A VENDRE OU A LOUER
UNE jeune nourrice avec son jeune enfant, une blanchisseuse et un cuisinier. S'adresser au no. 109, rue Bourbon. 25 nov—6

ON a besoin d'une Nourrice sans enfans. S'adresser au bureau de la poste boîte W. No 38. 25 nov—6

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société sous la raison de HEPBURN & TURPIN, à l'effet de faire des transactions par courtage.
Les ordres pour achat ou vente de lettres de change, espèces, actions etc. qu'on laissera à leur bureau No. 16, allée de la Bourse, seront exécutés avec promptitude.
25 n—3. JAMES HEPBURN, BERNARD TURPIN.

ORCHESTRE POUR BALS
CET orchestre est bien composé et possède un choix de contredanses. Les artistes qui le composent offrent leurs services pour les bals de société et de familles.
S'adresser au No. 234, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, à midi ou à cinq heures de l'après-midi.
25 nov—3

SALAISONS de Marseille—30 caisses câpres; 30 do cornichons; 10 de anchois, 10 do à l'huile; 10 do olives farcies, 10 de thon mariné, récemment reçu et à vendre par VALETON & co, Encoignure Royale et Douane.
25 n

CAFÉ de la Havane—71 sacs en débarquement du brick Uncas et à vendre par J. N. RICULFI & Co. 49, rue Toulouse
25 nov

SUCRE de la Havane—49 caisses brut en débarquement du brick Uncas, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 49, rue Toulouse
25 nov

MEUBLES—Une facture se composant de comptoirs en acajou, tables, lavabos, berceuses &c. &c. d'un ouvrage achevé, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 70, rue du Camp
23 nov

FOIN—100 balles foin nouveau de l'Ouest, en magasin, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce.
23 n

VERNIS—5 barils en magasin et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 70, rue du Camp
2 nov

PORC, Bœuf, Lard, Jambons et Graisses de différentes qualités, à vendre par C. DOANE & Co. 69, rue Poydras.
25 nov

HARICOTS—30 barils, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras.
20 nov

VINS—30 caisses Madère et Sherry, à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras.
25 nov

HUILE de Palmachristi—4 barils dernièrement reçus et à vendre par C. DOANE & Co, 69, Poydras.
25 nov

EAU DE VIE—40 demi pipes Dupuy & Co., en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.

SAVON—200 caisses no. 1, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, Gravier.
25 nov

HUILE à Lampe—A vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, Gravier.
25 nov

VERNIS de copale—9 barils en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, Gravier.
25 nov

CAFÉ—2000 sacs reçu directement de Rio de Janeiro, par le navire Azelia, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.
25 nov

HUILE—300 gallons huile blanchie d'hiver, actuellement en débarquement du Rockall, et à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nlle. Levée.
23 nov

COUVERTURES DE MONTPELLIER.
50 Balles 3 points,
10 do 6, 7, 8, 9, 11 et 12 points,
2 do 3 points couvertures bleues,
200 caisses kirschenwasser et zwittzchewasser,
Vins de Bordeaux,
Chaussettes et bas en grande quantité,
40 pipes Cognac de la marque de Pellevoisin aîné & Co
100 paniers de champagne,
500 boîtes et 1/2 boîtes sardines de J. Colin.
A vendre par BLANCHARD, LIMER & Co,
25 nov

AVIS.
MME MOREAU née Sauzineau, accoucheuse jurée et titrée de plusieurs écoles de médecine et notamment de l'académie royale de médecine de Paris, autorisée par la société médicale de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir tous ses clients, amis et connaissances, et tout le public en général, qu'elle est de retour à la Nouvelle-Orléans où elle a déjà repris sa pratique et qu'elle la continuera pour l'humanité et par une étude de vingt années.
Mme. Moreau désirant pouvoir donner des soins et des secours à toutes les classes et conditions comme par le passé, et considérant l'état de souffrance des affaires, a fixé ses prix comme suit, pour la ville et les faubourgs: $ 10, 15, 20 et 25 piastres pour accouchement. Les personnes pour qui le malheur serait réduit à l'impossibilité de payer pourront s'adresser à elle sans crainte d'un refus; elle sera toujours prête pour les personnes qui auront besoin d'elle de vouloir bien la faire prévenir au moins quelques jours d'avance. Son domicile est fixé rue Dauphine, No. 125, entre Toulouse et St. Pierre, en face de la pharmacie de Mr. Pinac.
24 nov—2

CHASSEURS St-BERNARD.

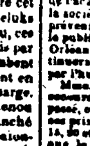

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 28 du courant, et se rendra sur la Place Washington à huit heures et demie du matin, en uniforme complet, pantalon amaranthe.
Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.
Par ordre du capitaine,
TH. LACROIX, maréchal de logis chef
25 nov 3 f.

W. C. WHITNEY, 70 rue des Magasins, offrent à vendre—1500 barils clous assortis d'excellente qualité; 1000 gallons huile blanchie et non blanchie; 2000 de huile de tanneurs; 200 barils blanc de baleine New Bedford; 200 barils vieux whiskey rectifié; 50 do de Monongahela; 25 do eau-de-vie de pêches; 10 pipes genièvre de Hollande; 100 paniers vin de Champagne; 200 barils thé impérial et poudre à canon; 100 caisses tabac manufacturé.
22 nov

500 PANIERS huile d'olive superfine en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs à un prix très modéré, par FOLLAIN, BELLOCQ & DEORLOS, 38, rue St. Louis.
9 nov

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage;
Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

☞ AVIS—Les consignataires à bord de la barque Nimrod, sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la douane. LEVI H. GALE, 92, rue de la Commune.
24 nov

☞ Le navire St. Louis de Boston, commencera aujourd'hui son chargement via le pressé à coton d'Orléans; les consignataires invitent les chargeurs à venir recevoir leurs marchandises. HARROD & DARLING, 61, rue Gravier.
24 nov

INAUGURATION
DE LA SALLE DE BAL ET DE L'HOTEL ST. LOUIS
LES citoyens nommés du comité qui doit présider à l'organisation de l'ouverture de l'hôtel et de la salle St. Louis sont priés de se réunir jeudi 25 du courant, à 7 heures du soir, au bureau de la salle de bal, pour délibérer sur les arrangemens de cette fête. 24 nov—2

VACHE LAITIERE.—Une excellente vache arrivée par le Shakspeare, à vendre à bord ou en face du marché aux légumes, par
24 n JAMES E. WOODRUFF, 70, Camp.

FRUITS—400 barils raisins vert de Malaga, 40 jarres do do, 440 boîtes raisins secs MR, 100 demi boîtes do, 50 tambours figues, 2 caisses prunes en pohans, 4 barils raisins secs de Corinthe, 4 balles noisettes, 4 do noix. Tout nouvellement reçu et à vendre par VALETON & co, encoig. Royale et Douane.
24 nov

JAMBONS de Westphalie—150 jambons 1ère qualité, à vendre par VALETON & co, encoig. Royale et Douane.
21 nov

GRAISSE—284 barillets qualité supérieure, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 82, rue Gravier
24 nov

JAMBONS enveloppés—24 barriques à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 82, rue Gravier
24 nov

CITRONS [illegible] et Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 82, rue Gravier
24 nov

POIVRE [illegible] de Sumatra à vendre par GEO GREEN & BROTHERS, 82, rue Gravier
24 nov

VIN rouge—30 barr. [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 82, rue Gravier
4 nov

CHAUX—500 barriques chaux fraîche de Thomaston, en chargement du brick Georgiana, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp
24 nov

SEL—880 boisseaux des îles Turques, en débarquement du brick [illegible], à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
24 nov

PLANCHES—30 milliers planches pin blanc, en débarquement du Mount Vernon, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
24 nov

ARGENT de l'Arkansas—4000 piastres, à vendre par PEET & NORTH, 12, Chartres.
24 n

SUCRE Blanc de la Havane—75 caisses, à vendre par BLASCO & AMIDEI, 20 rue de la Commune
24 nov

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes espèces et de toutes marques, en magasin et à vendre par BLASCO & AMIDEI, 20 rue de la Commune
24 nov

PORC—[illegible] barils mess, à vendre à bord du bateau [illegible] par CH. C. SACKETT & Co, 36, Poydras
24 nov

WHISKEY—[illegible] barils [illegible], à vendre par CH. C. SACKETT & Co, 6, Poydras
24 n

SAINDOUX—250 barillets, à vendre par CH. C. SACKETT & Co, 6, Poydras
24 n

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, à vendre par CH. C. SACKETT & Co, 6, Poydras
24 n

ARGENT de l'Arkansas—[illegible] piastres, à vendre par CH. C. SACKETT & Co, 6, Poydras
24 n

No. 14,307—Nicholas [illegible] vs. ses Créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—[illegible] [illegible] cession de biens par le pétitionnaire [illegible] [illegible] que lesdits créanciers de [illegible] [illegible] la Cour [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans [illegible]
24 nov—3m [illegible]

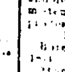

$50 DE RECOMPENSE
Seront payées à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de la ville, le nègre ROBERT, âgé d'environ 30 ans, [illegible] taille d'environ 5 pieds 10 pouces, [illegible] appartient dernièrement à M. Edward Ogden, [illegible] pour travailler à une presse à coton de la deuxième municipalité, il a été vu dernièrement dans la troisième municipalité, il était vêtu d'une chemise rouge, d'une veste de laine et d'un pantalon de [illegible]
24 nov—(of en 3t) J. B. WALLACE & Co. Encoignure Carondelet et Perdido.

3000 [illegible] sacs de pitre [illegible] M. A. ROBITAILLE, 77 rue du Commerce.
24 nov

1400 Barils farine [illegible] M. A. ROBITAILLE, 77 rue du Commerce.
22 nov

DERNIÈREMENT reçu en débarquement du [illegible] 15 tonneaux et 30 [illegible] 200 [illegible] à vendre [illegible] LYALL & DAVIDSON, 61, Camp.
24 n

PORC [illegible] barils porc mess [illegible] à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras
22 nov

GRAISSE 50 barillets en feuilles, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
22 nov

BISCUITS—100 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.
22 nov

PLOMB en barre—60 barriques à vendre en magasin par JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras.

VINS en caisses—[illegible] rouge St. Julien, en débarquement du navire Emery, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE VOLIER, 90, rue St. Louis.
24 nov

SUCRE blanc et brun de la Havane, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co, 49 rue Toulouse
23 nov

HUILE d'Espagne—240 jarres en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co, 49 rue Toulouse
23 nov

BRODEQUINS dernièrement reçus par le navire St. Louis, à vendre par FROST & Co, 8 rue du Canal
22 nov

COIFFURE—Un assortiment complet de chapeaux, etc., à vendre par FROST & Co, 8, rue du Canal
22 nov

PANTALONS de cotonnade, kerseys, chemises blanches rayées, caleçons et chemises de peau en flanelle blanche et rouge, à vendre par FROST & Co, 8, rue du Canal.
22 nov

ARGENT de l'Arkansas—Cinq mille piastres, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée.
23 nov

CAFÉ DE RIO de qualité supérieure, à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane.
23 nov

EAU DE VIE—30 1/2 pipes de [illegible] en magasin, à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane.
23 nov

WHISKEY irlandais—[illegible] barriques à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane.
23 nov

CORDE d'Emballage—200 rouleaux à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane.
22 nov

FLANELLE—Une petite facture d'Angleterre, à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane.

CHAUX—100 barils George & co. de de l'Etang, supérieure pour les chaminées et les sucreries, à vendre en débarquement de la barque Valhalla, par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane
23 nov

BANQUE DE LITE.
Nouvelle Orléans, le 6 novembre.
CETTE banque achètera des traites sur New York et Berlin

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis.
17 nov

CITRONS—240 caisses citrons de Malaga, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov.

VIN DOUX—[illegible] barils vin doux de Malaga, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov.

EAU DE VIE ESPAGNOLE—150 barils 6me preuve, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov

VIN DE CATALOGNE—80 pipes de 40 demi pipes à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov.

DOUBLONS ESPAGNOLS—800 doublons espagnols à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov

HUILE—150 potiches huile à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27 rue Toulouse.
10 nov

BLANC DE BALEINE—1000 caisses de différentes marques, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53 rue des Magasins.
10 nov

INDIENNES en caisses, nouveaux dessins, actuellement en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L. A. LEVY Jnr, 30 rue Douane.
18 nov

COUVERTURES—3 balles 3 points pesant de 9 à 10 liv. la paire, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L. A. LEVY Jnr. 30 rue de la Douane.
18 nov

COUVERTURES de couleur—6 balles trois points 6 paires, bleues et vertes, en magasin, à vendre par L. A. LEVY, 30, Douane.
18 nov

GINGHAMS—1 caisse à carreaux, ayant droit au drawback, à vendre par L. A. LEVY Jnr. 30, rue de la Douane.
18 nov

DAME-JEANNES de 1, 3 et 4 gallons en débarquement du navire St. Lawrence de Hambourg, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.
18 nov

INDIENNES de très jolies dessins convenables pour le marché mexicain, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.
18 nov

PLATILLAS—Un bel assortiment actuellement en débarquement à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.
18 nov

CAFÉ de Rio—1200 sacs à vendre à des conditions avantageuses par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins.

DOUBLONS mexicains à vendre par J. ROBERT & Co, 3 rue des Magasins.
18 nov

TRAITES sur la Havane à vendre par J. ROBERT & Co, 3 rue des Magasins.
18 nov

PORC—900 barils mess et prime à l'inspection à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.
22 nov

BŒUF—300 barils prime à vendre à bon prix, à condition que pour clore une facture par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.
22 nov

BEURRE de Goshen—50 caisses en magasin à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.
22 nov

SAINDOUX—1000 barillets en feuille 1re qualité, à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.

JAMBONS enveloppés—20 tierçons très supérieurs à vendre en magasin par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.
22 nov

FARINE—200 barils à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.
22 nov

HARICOTS—100 barils gros haricots blancs et 100 do de rouges, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce.
22 nov

VICTOR BOUMAGE offre à vendre en débarquement des navires Amalia et Moscow, de Bordeaux.
300 caisses cerises, prunes, abricots, poires et prunes mirabelles à l'eau de vie, liqueurs très douces,
60 caisses liqueurs assorties.
4 do de 24 pohans, prunes sèches.
4 do de 24 de figues conservées.
60 do de fruits conserves, fraises, framboises cerises etc., etc.
EN MAGASIN.
100 paniers de 12 et 24 demi bouteilles vin de Champagne, grand mousseux 1è e qualité.
100 demi pipes et 50 barils eau de vie 1ère et 4e preuve.
Toile d'emballage, cordages de toutes grosseurs, vin blanc par caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles vin blanc etc., etc.
18 nov

ANDREWS & BROTHERS.
Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton, No. 60, rue du Camp
3 nov

CHAUX lavée d'Angleterre pour l'usage des Habitans sucriers, à vendre par CHARLES CLERC, 11, rue de Chartres.
13 nov

PAR LE REGISTER.

☞ Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me. page.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Antoine Dalon. Avis est par la présente donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Valette, administrateur de la succession de Antoine Dalon, décédé ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

Succession de Chs. Ant. Carrière.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, le 25 novembre 1841, à 3 heures P. M. au bureau du Register des Testamens, rue Ste. Anne, entre Royale et Condé, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Antoine Carrière, un lot de livres de loi, [illegible] appartenant à la dite succession.
Conditions, comptant.
12 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Isaac M. Dubos—Vente par le Register des Testamens Jeudi vingt cinq novembre 1841, à dix heures, A. M., à l'encoignure des rues Jefferson et Levée, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Isaac M. Dubos, les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions, comptant.
12 nov W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAR LE MARSHALL.

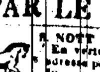

R. NOTT vs. FRANCISCO.
EN vertu d'un alias ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable C. P. JACKSON, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente [illegible] de décembre 1841 à midi heures A. M. sur la place St-Antoine, derrière la Cathédrale, [illegible] [illegible] [illegible] dans cette affaire.
Conditions, comptant.
24 nov CH. CLAIBORNE, Marshal

E. L. Godfrey vs. James Farley.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thos. J. Cooley, juge président, de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres.
Une bâtisse en briques, bâtie et construite à l'encoignure des rues Lafayette et des Magasins, à l'exclusion du terrain sur lequel elle est bâtie, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions, comptant.
24 nov CHS. CLAIBORNE, Marshal.

R. Moore vs. C. Stringer
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Chas. M. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 3 de décembre 1841 à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.
Conditions comptant.
2 nov CHS. CLAIBORNE, Marshal.

BEAUX FUSILS
LES soussignés ont le plaisir d'annoncer un grand assortiment de beaux fusils doubles et simples, ainsi carnassières, plombières, poudrières, [illegible] capsules anglaises et autres articles, ainsi que de belles carabines à vendre par
24 nov HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

MARCHANDISES POUR MENAGES.
LES soussignés offrent en vente un grand assortiment de belles marchandises, [illegible] actuellement en débarquement, savoir:
ARGENTERIE: Couverts de table et à dessert, cuillères à thé et à sauce, cuillères à potage et à ragoût, pinces à sucre, couteaux à beurre, [illegible] [illegible] PLAQUÉ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] METAL, d'Angleterre [illegible] COUTELLERIE [illegible] [illegible] [illegible] LAMPES [illegible]
24 nov HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du 15 Novembre 1841.
ATTENDU que par acte d'adjudication de son contrat de pavage, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 16 Novembre 1841.
Signé D. M. [illegible], Maire.
W. W. WATERS, Secrétaire
[illegible]
Nouvelle-Orléans, le [illegible] 1841.
W. [illegible], Maire

200 Piastres de récompense
A QUICONQUE découvrira les voleurs qui ont volé du magasin du soussigné dans la nuit du 20 courant [illegible] [illegible]
[illegible]
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1841.
22 nov LOUIS A BARBARIN.

AVIS.
J. DUCOURNAU & Co. rue de Chartres No. 109, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment de marchandises confectionnées à Paris et de la dernière mode, [illegible]
[illegible]
17 nov—8 DUCOURNAU & Co.

NOUVELLE MUSIQUE.
DERNIÈREMENT reçu et à vendre par le soussigné: Musique nouvelle pour piano, violon, flûte, cornet à piston, etc. avec accompagnement de piano et de guitare, mélodies de Schubert, Proch, Dessauer et Meyerbeer, et cordes fraîches de Naples pour violon, basse, contrebasse, guitare et harpe.
20 nov E. E. BENDIT, Encoig. Chartres et Jefferson.

LE public est prié de ne point négocier un billet de $31 à l'ordre de M. Chevalier [illegible] [illegible] [illegible] du 17 novembre 1841 [illegible] [illegible] [illegible]

JOLI CHOIX DE NOUVEAUTÉS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public, que pendant son séjour à Paris, il a fait un choix qu'il espère pouvoir l'offrir un assortiment complet d'articles de nouveautés les plus riches et recherchés, tels que: chapeaux, cravattes, foulards, gilets, gants, bonnets, corbeilles, toilettes, ornements pour le théâtre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] productions de l'industrie française, rue de Chartres No. [illegible]
THEODORE, Coiffeur. 20 n

A VENDRE chez le soussigné, arrivés par les derniers navires du Havre:
Cartons de batiste
Mousselines 7/4 quadrillées en blanc
do mille fleurs blanc et couleur,
do Organdy blanc
Mouchoirs de batiste à la brodée et intérieur imprimé,
Kirschwasser 1re qualité,
Extrait d'absynthe, 1re qualité,
Vins de madère de différens prix et qualité supérieure,
Plus, en débarquement du navire Severn:
6 caisses de souliers [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
20 nov GEORGE LIENNE, Rue Toulouse 19, entre Chartres et Royale.

A LOUER—Un comptoir et les deux étages supérieurs du magasin rue Tchoupitoulas, No 67. S'adresser à THAYER & CUSHING, 23 n

A LOUER ensemble ou séparément—Trois Maisons en briques, situées dans la rue Madison. Un Magasin situé rue St. Ferdinand No. 16 près de la Levée. Pour les conditions, s'adresser à
23 nov—3 A. AUG. DELASSUS.

A VENDRE—Une habitation située à deux milles de la Nouvelle-Ibérie, dans la paroisse St-Martin, comté d'Attakapas, Etat de la Louisiane, contenant environ [illegible] arpents, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] CH. DEBLANC & DARBY Jr. 61 et 63 Nouvelle Levée.
22 nov—1m

A LOUER—Une belle maison neuve, rue Dauphine, No. 5, entre Ursulines et Hôpital, ayant 2 beaux salons au rez de chaussée, plusieurs chambres [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
LOUIS GLAUDIN, 18, rue de Craps, près l'Esplanade.

A LOUER—Le magasin rue des Magasins, près celle de Poydras, maintenant occupé par Mrs. Arthur Fulton & Co. [illegible] [illegible]
17 nov

BŒUF salé—49 1/2 barils une supérieur, en vendre en magasin par FERGUSON & REID, 20, rue Poydras.
22 nov

Le soussigné prévient MM. les capitaines et consignataires de navires [illegible] [illegible] J. M. FLEURY.

A [illegible] de Commission, pour mon propre compte [illegible] bureau est au No. 3 Front-Levée, Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1841.
9 nov—1m JULES DOSSAT.

A LOUER Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL, Secrétaire
3 nov—6n

PIQUÉ blanc pour gilets—1 balle piqué blanc pour gilets, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 26 Chartres.
18 nov

FER—[illegible] tonneaux fer de Suède en débarquement de la barque J. H. Adams, à vendre par SCHMIDT & Co 49, rue Bienville

FARINE—1000 barils nouvelle farine, 500 desquels sont [illegible], à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce

CARDES, Fouets, Poëles et Fourneaux, dernièrement reçu, à vendre par W. A. RYAN, 40, rue de Chartres.
19 nov

USTENSILES de cuisine de toutes descriptions en grande quantité, à vendre par W. A. RYAN, 40, rue de Chartres.
19 nov

POELES—Une grande quantité de forme à la mode, à vendre en magasin, et pour fermer une facture, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres.
19 nov

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Créole de Bordeaux:
27 barils vinaigre;
50 do vin blanc.
C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.
23 nov

AVIS—L. A. Lochemotte, vient d'ouvrir un magasin de marchandises sèches rue Condé entre St-Philippe et Dumaine, maison neuve de M. Blanc. On y trouvera un joli choix de MARCHANDISES DE MODES les plus nouvelles, tous les articles français, américains et anglais.
23n 3

LE soussigné vient de recevoir par le navire Huntsville, [illegible] bel assortiment de grandes et élégantes glaces style Louis quatorze et autres, qu'il offrira à vendre pour clore une facture, en magasin de tapis de
23 nov R SCHOOMAKER, 47, Chartres

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LE soussigné secrétaire des commissaires liquidateurs nommé et dûment autorisé à cet effet, invite tous ceux qui pourraient être dû de se présenter pour recevoir, avec leurs références et documents à l'appui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1841.
23 nov—15 CH. W. HORNER, 17, rue Royale.

ANCRES et câbles—En débarquement du navire Swan de Liverpool: 8 câbles en fer 75 brasses de 1/2 à 1 1/2 pouce, 7 ancres pesant de 100 à 400 liv. à vendre par PRIESTLY & BEIN, 10, Nouvelle Levée

VINS de Catalogne—60 barils de qualité supérieure en débarquement du brick espagnol Almerica, à vendre par B. GRONING & Co.
23 nov

AVIS.
MADAME MONTILLY a l'honneur d'annoncer au public, et particulièrement aux mères de famille qu'elle vient de transporter rue Royale 279, l'EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES qu'elle a dirigé pendant huit ans rue St-Louis, 92.
Ce nouveau local où elle vient de s'établir, offrant le plus d'avantages d'être convenablement situé pour le calme et le silence nécessaires aux études, et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'étendue et de la salubrité, elle peut désormais y admettre à demeure quelques jeunes personnes, de préférence [illegible] [illegible] [illegible] y envoyer.
Dans cette institution, le Cours comprend:
LA LECTURE, LA GEOGRAPHIE,
L'ECRITURE, LA MYTHOLOGIE,
L'ARITHMETIQUE,
LA LANGUE FRANÇAISE, L'HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE,
LA LANGUE ANGLAISE,
LA MUSIQUE.
LA LANGUE ANGLAISE y est enseignée par un très habile professeur (M. Johnson), et les demoiselles américaines ne parlant que l'anglais y recevront des soins particuliers afin de leur mettre en état de suivre le Cours des études en français avec avantage.
Le prix de la pension et de l'instruction pour les jeunes personnes à demeure est plus ou moins élevé suivant leur âge.
Quelque sûre de pouvoir dignement répondre à la confiance des parents qui lui confieront l'éducation de leurs enfans, Madame M. croit devoir se conformer à un usage établi en adressant les personnes qui désireraient prendre des informations, à
Nouvelle-Orléans, Messrs. P. Soulé, D. et Alex. Prieur, E. A. Canon, L. Eyma, Sam. Locke.
Thibodeauxville, (La fourche intérieure.) M. et Mme Laforêt, Mme Léonval.
Pointe-Coupée, M. et Mme Ternan.
17 nov—10

PAPIER pour police d'Assurance—De qualité supérieure très durable, fabriqué pour servir particulièrement aux polices d'assurances, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, encoig. Royale et Canal.
14 nov

CHANGE intérieur du pays, blancs gravés pour traites étrangères et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, encoig. Royale et Canal.

BLANC DE BALEINE, cuivre—300 caisses blanc de baleine New Bedford, 15 caisses cuivre à doublage, 15 balles pelleteries, 20 barils huile de tanneurs, neuf barriques blanc de plomb, 23 barils cidre du Nord, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29 Nouvelle Levée
18 nov

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 9 novembre 1841.
CETTE Banque achète des traites sur l'Europe et les villes du Nord. GEO. O. HALL, Caissier
10 nov

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale [illegible] de Regnauld, pharmacien Chimiste à Paris.
[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 25 NOVEMBRE 1841.
La 1re représentation de la reprise de:
ZANETTA
ou
JOUER AVEC LE FEU,
Opéra en 3 actes, de Scribe et Auber.
PASSÉ MINUIT,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Première représentation de M. Diamond.
JEUDI, 25 Novembre.
L'ECHELLE DE L'AMOUR.
Le spectacle commencera par
DES GRANDES EXERCISES DANS LE CIRQUE.
☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, le spectacle commencera à 7 heures précises.

THEATRE ST. CHARLES.

Jeudi, 25 novembre 1841.
Première représentation de:
JACQUES LE GRAND TUEUR
ou
L'OGRE DE BROKENBERY,
Suivi de
MUSICIEN ERRANT.
Après quoi
LA CHASSE A LA FORTUNE.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS
109, rue Royale,
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouvert. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Les pas et figures les plus modernes seront enseignés.
12 nov

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux chefs de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 51.
Références:
MM. N. BIBENT, 51, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bassin.
22 oct—1m

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés, 400 barils raisins verts de Malaga, garantis en bon état, 450 caisses raisins secs R. M. VALETON & co. Encoignure Royale et Douane.
19 n

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils ont reçu par les navires Taglioni et Louis XIV venant du Havre, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES FRANÇAISES, telles que:
Soieries en toute qualité,
Mousselines de laine de
Crèpe rachel do
Robe foulard,
Broderie en tout genre,
Bonnets en chenille, et à la renaissance,
Fichus en velours et en soie, assortis,
Châlis indes, do. en satin,
Do cachemires français,
Do Thibet, 6/4 et 7/4,
Do Soie laine, noirs à large bordure 6/4.
Do En mérinos 6/4, 6/4, 7/4 de bordure,
Do broché en tout genre,
Do Tartan 6/4, 6/4, 8/4.
Velours en couleur assortie,
Des foulards corah,
Mérinos en couleur,
Parapluies et parasols assortis,
Gants de peau en tout genre,
Do Filet Egyptien et autres.
Dentelle noire et blanche, assortie,
Mouchoirs batiste brodés, do à rivières, do en couleurs,
Mouchoirs Maîtres,
Casquettes d'enfans en tout genre,
Cravate do do
Cravate satin broché,
Do de mérinos et cachemire brodé,
Couvertures en molleton pour enfans,
Vestes peluches, tricotées,
Et en magasin, un assortiment général d'autres marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés chez L. VALLEE & Co.
Encoignure Dumaine et Royale et Ste. Anne et Royale
19 nov—1m

DEZAUCHE, Dentiste,
POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS
Traite les affections du système dentaire.
Son Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.
MR ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public toute espèce de garantie dans ce genre.
Conditions: Pour les vendeurs 1 p. ct. pour les achats 1 1/2 pour cent net sur les commissions. 1 oct

MARCHANDISES SECHES.
TOILE A DRAPS—100 balles toile à draps, 14 do drill 10 do flanelle imprimée, 2 de coton bleu, 1 do drap brun allemand, de couleurs assorties, à vendre par JOHN A. MERRITT, 42, Camp.
23 nov

MAQUEREAUX—100 barils et demi barils maquereaux No. 1, à vendre, en débarquement du navire St-Louis de Boston par HARROD & DARLING, 61, Gravier.

HUILE et Blanc de Baleine—15 barriques huile d'hiver qualité supérieure; 100 caisses blanc de baleine New Bedford, O. Howland & co; 100 caisses Nantuckett, P. Mitchell, et autres en débarquement du navire St-Louis, à vendre par HARROD & DARLING, 61 Gravier. 23 n

MORUE et Harengs—10 tambours et 100 caisses morue et 4 barils [illegible] harengs, à vendre, en débarquement du navire St Louis, par HARROD & DARLING, 61 Gravier.

SARDINES à l'huile et petits pois.
[illegible] caisses sardines à l'huile,
20 do petits pois.
En magasin, et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, St-Louis.
23 nov

HARICOTS blancs et rouges—100 barils, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.
21 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un décret de la Cour de District siégeant en cette ville, en date du 12 octobre 1841, il sera vendu le jeudi 25 novembre prochain à midi, à la Bourse de la Cité rue St-Louis, d'ordre de Ph. Guesnon, syndic de ses créanciers, les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits abandonnés par lui à ses créanciers, savoir:
BIENS FONDS
1o. Une propriété située au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Mandeville et de la Victoire, se composant de 3 trois lots désignés par les Nos. 3, 4 et 5, sur un plan dressé le 29 juillet 1839, par Emile Allou Dherneourt et qui sera exhibé au jour de la vente. Le No. 4 dit encoignure mesure 40 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville sur 96 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue de la Victoire. Le No. 3 mesure 42 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville sur 96 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, et le No. 5 mesure 34 pieds 1 ligne de face à la rue de la Victoire sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise. Il existe sur ces trois lots de terre réunis une maison briquetée entre poteaux, cuisine en briques et à étage, cour, remise, jardins etc. Le tout pour être vendu ensemble et en bloc.
Conditions—11700 piastres comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic garantis par hypothèque spéciale et portant une clause pénale de 10 pour cent, à défaut de payement à leur échéance respective.
Observations: L'acquéreur en payant comptant 10 pour cent sur le prix total de l'adjudication, aura la faculté de se mettre au lieu et place du failli pour les 9/10me du capital de 11700 piastres remboursables à la Banque de la Louisiane dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans du jour de l'adjudication au taux de 8 pour cent d'intérêt l'an en fournissant bonds et hypothèque à la satisfaction de l'avocat de la dite Banque, en tenant assurer les édifices dont la police sera transférée à la banque, le tout conformément à la charte de la dite institution.
2o. Trois lots de terre contigus situés au faubourg Marigny rue des Champs Elysées entre les rues de la Victoire et de la Levée, mesurant chaque 31 pieds 4 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 106 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble la portion de maison correspondant à chacun des lots, en profondeur, construite en briques et à étage. Les lots seront vendus séparément.
Conditions 2000 piastres comptant sur chacun desdits lots et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale et clause pénale de 10 pour cent l'an, à défaut de payement à leur échéance respective.
3o. Cinq lots de terre situés au faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Casacalvo. Le No. 1, mesure 30 pieds de face aux Champs Elysées sur 96 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Casacalvo. Le No. 2, mesure 33 pieds de face aux Champs Elysées sur 96 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le No. 3, mesure 34 pieds 10 pouces 6 lignes de face aux Champs Elysées sur 96 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Sur ce lot il existe une maison briquetée entre poteaux, à 4 appartemens avec galeries devant et derrière, cuisine en briques etc. Le No. 4 mesure 30 pieds de face aux Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, et le No. 5, 33 pieds de face à la rue Casacalvo sur 97 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur.
Conditions, un 1/4me comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets par compte endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale et portant clause pénale de 10 pour cent à défaut de payement à l'échéance de billets.
Remarques—La moitié indivise de ces 5 lots de terre, appartient à M. J. B. V. Vignié qui consent à la vente de sa moitié ainsi qu'il est ci-dessus déterminé. Les lots seront vendus séparément.
4o. 32 lots de terre situés au faubourg Washington, distinct Olivier et Lombard, savoir: 4 lots de terre de l'ilet No 6, ayant les Nos. 1 et 4, 32 pieds de face à la rue Bartholomew sur 110 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes. Les Nos 22 et 24 ayant chacun 25 pieds de face aux rues Casacalvo et Grands Hommes sur 1 9 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
5 lots de terre Nos 15, 16, 17, 21 et 24 de l'ilet No. 11 les lots Nos. 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur et les Nos. 22 et 24 ayant chacun 25 pieds de face aux rues Grands Hommes et Craps sur 140 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
7 lots de terre désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10 de l'ilet No. 20 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur. Le No. [illegible] [illegible] l'encoignure des rues Mazant et Grands Hommes.
11 lots désignés de 2 à 12 de l'ilet No. 15, ayant les Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur (le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Craps et Mazant) et les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 44 pieds de face aux rues Craps et Amour sur 140 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
2 lots désignés par les Nos 14, 21 et 24 de l'ilet No. 14, No. 14 ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur et les lots Nos. 21 et 24 ayant chacun 25 pieds de face aux rues Craps et Amour sur 139 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
2 autres lots désignés par les Nos 4 et 15 de l'ilet No. [illegible] No. 4 ayant 30 pieds de face à la promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et le No. 15 ayant 31 pieds 2 pouces face à la rue d'Amour sur 100 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur.
Tous ces terrains seront vendus conformément au plan qui sera exhibé le jour de la vente.
Conditions, un 1/4me comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur, portant clause de 10 pour cent l'an à défaut de payement à leur échéance.
5o. Deux morceaux de terre situés à Mandeville de l'autre bord du lac, ayant le No. 1, 106 pieds 8 pouces de face sur la rue Pontchartrain sur 171 pieds de profondeur et face à la rue Lafayette le No. 2 ayant 106 pieds 8 pouces de face sur la rue Claiborne sur 175 pieds de profondeur et face à la rue Lafayette. Ces deux morceaux de terre touchent à celui de M. Alex. Prieur.
Conditions un 1/4me comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, hypothèque spéciale et clause pénale de 10 pour cent l'an, à défaut de payement à l'échéance des billets.
6o. La moitié indivise d'un morceau de terre généralement connu sous le nom de Ferry Tract dans la paroisse St Tammany entre Madisonville et Covington, ayant à peu près 1600 arpents de superficie.
Conditions, un 1/4me comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit avec les mêmes clauses que ci-dessus mentionnées.
ACTIONS.
15 actions de la Banque de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane de $500 chaque.
5 actions de la Compagnie du Chemin de Fer de [illegible] de Mexique sur lesquelles il y a 27 piastres de payé.
Conditions, comptant.
ESCLAVES
LOUIS, nègre âgé de 35 ans, accoutumé aux travaux d'une briqueterie.
AZEMA, négresse âgée de 35 ans, excellente blanchisseuse.
NINA, âgée d'environ 21 ans, domestique de maison.
AUGUSTE, âgé d'environ 17 ans, domestique de maison.
Conditions, 1/2 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'au parfait payement.
Note—Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et la clause pénale de 10 pour cent l'intérêt de dix pour cent par an en cas de non payement des billets à leurs échéances respectives n'autorisant pas pour cela les débiteurs à en prolonger le payement.
20 oct—29 o, 3, 10 et 17 nov

PAR L'HON. JUGE DUGUE.
Lindor Saulet contre ses Créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 1er. district, en date du 26 juillet 1841, il sera vendu le jeudi 2 novembre courant, à midi précis, sur l'habitation dudit Lindor Saulet, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve à environ trois lieues de la Nouvelle-Orléans—Les meubles consistant en tables, chaises, armoires, et les esclaves qui se trouvent sur ladite habitation, et les bœufs, vaches, moutons, chevaux et mulets, abandonnés par ledit L. Saulet à ses créanciers. [illegible]

VENTE D'IMMEUBLES.
Seconde Municipalité.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, Samedi 27 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,
Trois lots de terre vendus en bloc dans l'ilet borné par les rues Perdido, Ph. lippa, Gravier et Cirque.
Le lot No. 1, mesurant 31 pieds 4 pouces et 6 lignes de face sur la rue du Cirque, sur 96 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du [illegible] sur 91 pieds sur la ligne du fond, et 98 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2.
Le lot numéro 2, mesurant 31 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue du Cirque sur 98 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 1, 31 pieds sur la ligne du fond sur 93 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.
Le lot No. 3, mesurant 31 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue du Cirque, sur 96 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, 31 pieds sur la ligne du fond sur 9 pieds 11 pouces et 6 lignes
Conditions—L'acquéreur assumera le payement des hypothèques suivantes, grevant la dite propriété.
1842, janvier premier $280
do second 280
le 1er premier ..... [illegible]
$1,700
La balance six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à par fait paiement. Les actes de ventes pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 n—16, 24, 27

POUR LA HAVANE.
Le steam-ship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emmenagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
23 nov B. GRONING & Co.

POUR FORT GIBSON, Fort Smith, Van Buren Little Rock et les ports intermédiaires.
Le steamer CORVETTE, capt Young Stephenson, partira Samedi matin, 27 courant à 10 heures positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle-Levée
23 nov

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le steam-boat MADISON, capitaine Robert J. Fireland, est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
19 nov JOHN R. SHAW, 24, Poydras

POUR NEW-YORK—Devant partir lundi, 29 du courant—Ligne entre la Louisiane et New York. Le navire paquebot du vieille MISSISSIPPI, capitaine C. Hillard, ayant une partie de sa cargaison engagée et clamé à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à
24 nov JAS. E. WOODRUFF, 70, rue du Camp.
Le navire Louisville, capitaine Hilliard, succèdera au Mississippi.

POUR MOBILE, par le Bassin.
La goëlette LUTITIA, capt. Scherbed, partira sous peu, pour fret, s'adresser à
26 n J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe ST. LEON, capt. Whiting, à besoin de pouvoir pour terminer son chargement, pour fret des qualités, ou passage, s'adresser à
24 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR TOBASCO—La goëlette SHAMROCK Capt. McCoy, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
22n J. M. CABALLERO, 52 Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.
LA goëlette WATER WITCH, capitaine J. Arnaux, partira positivement Mercredi, 30 courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 56, Vieille-Levée.
23 nov

POUR BORDEAUX
Le beau brick de première classe AMERIKA, capitaine Stephenson, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira du 1er au 5 du mois prochain. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis de la rue du Quartier, ou à HERBAULT FRERES, 70, rue Bienville.
19 nov

POUR LE HAVRE.
Le navire français de première classe LOUIS XIV, capitaine Jugé, ayant presque toute sa cargaison arrivée, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de splendides aménagemens, s'adresser à
16 nov—16 T. OXNARD Jnr., No. 13, Bank Place

POUR LE HAVRE.
Le navire de 1re classe ONECO, capitaine Drew, a besoin de 600 balles pour achever son chargement. S'adresser à LEVI H. GALE, 92, rue de la Commune.
22 nov

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord, partira le 1er décembre prochain. Pour la balance de fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
13 nov CHEVREMONT & Co. 43, Royale.

WHITMAN & M'NAIR,
ENCANTEURS,
No. 30, rue St. Charles, encoignure Commune.
Vente de marchandises en magasin tous les Lundi, Mercredi et Vendredi. 17 nov—30

JOSEPH HARROD. FRANCIS D. DARLING.
HARROD & DARLING,
[illegible] agents de la ligne de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Boston.
Rue du [illegible]—Nouvelle-Orléans.
RÉFÉRENCES
[illegible] Boston.
[illegible] New-York.
[illegible] Nouvelle-Orléans.
[illegible] St. Louis.
[illegible] Cincinnati.
17 nov.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.
A VENDRE à bas prix, quelques caisses chaussures des plus [illegible] J. DEVALMONT, rue de Chartres, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FERNANDEZ.
AUJOURD'HUI Jeudi, à dix heures, au magasin des Magasins no. 13 entre les rues de la Commune et du Canal, il sera vendu pour clore plusieurs factures, 300,000 cigares de la Havane, de qualité [illegible], Hollis, Canones, Regalias, [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions à l'encan. 25 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
VENDREDI prochain 26 du courant, à quatre heures de l'après-midi, au coin des rues du Quartier et Rempart, il sera vendu pour cause que société une charge de charrons avec tous les outils y appartenant, [illegible] [illegible] [illegible] une grande de pour la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 10 cordes de bois à brûler.
Conditions—Comptant.

PAR L. A. GARIDEL.
VENDREDI, 26 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse No. 6. Un assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines, consistant en partie de: [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Aussi: [illegible] de toile anglaise, simples et doubles.
24 nov

Vente forcée pour cause de débarquement.
PAR R. S. SYKES.
Cargaison de la polacre espagnole Amelia, venue directement de Malaga.
IL sera vendu, Vendredi, 26 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, entre les deux marc. és, la cargaison de la polacre espagnole Amelia, consistant en:
800 caisses M. A. raisins etc.
800 1/2 do do
800 1/4 do do
200 barillets raisin vert,
100 caisses citrons, 12 barils amandes,
400 jarres huile,
Vin de Malaga en 1/2 pipes, 1/4 de barriques et barils badians, vin sec et doux de Malaga.
Conditions à la vente. 24 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente sans réserve.
VENDREDI prochain 26 du courant, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à 10 heures, il sera vendu plusieurs caisses de marchandises reçues par le Shakspeare de New York, telles que: [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

VENTE DE SYNDIC.
PAR M. BARNETT, Encanteur.
Faillite de Dupuy contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, il sera vendu lundi, 6 décembre prochain, à 10 heures A. M. sur les lieux, rue de Chartres, No. 116, les biens cédés par le failli et consistant en
La continuation d'un bail expirant le 31 mai 1842, les loyers payables par mois.
Le fonds de restaurant tenu anciennement par Mme. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions comptant. L'acquéreur assumera [illegible]

Succession de Albert G. Mann.
PAR J. A. BEARD & Co.
EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 novembre 1841, il sera vendu à l'encan, Jeudi, 2 décembre prochain, à dix heures et demie, au No. 2 rue de la Vieille Levée, près la rue du Canal, les effets suivants, appartenant à la succession de Albert G. Mann, savoir: Le stock entier d'un magasin de chapeaux, bottes, souliers, casquettes, étagères et meubles.
Conditions, comptant. 26 n

PAR F. E. TRICOU.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Duhart, et du consentement de Jean Jacques Montbal, propriétaire de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, sera vendu le lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse de la rue St Louis, l'ilet 29, faubourg Washington, dit [illegible] conformément au plan dressé par L. J. F. [illegible] et déposé en l'étude de Pollock, notaire. Les dits [illegible] 10 terrains et formant d'un côté par la rue [illegible] sur laquelle il mesure 241 pieds, d'un autre côté par la rue [illegible] sur laquelle il mesure la même façade, d'un autre côté par la rue Joséphine sur laquelle il mesure 2 0 pieds 6 pouces 9 lignes, et du 4ème côté par la rue Mondelle sur laquelle il mesure la même façade, le tout mesure anglaise.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Th. Seghers, notaire aux frais de l'acquéreur. 25 nov—21, 26 nov 6, 17, 27 dec

PAR L. A. GARIDEL.
Vente de Meubles.
SAMEDI 27 du courant il sera vendu à 10 heures du matin, au No. 49, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, l'ameublement d'une maison, consistant en partie de: [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions à la vente.

PAR E. TASTET.
[illegible] de Chartres.
A VENDRE à l'amiable, une négresse âgée de 40 ans, [illegible] bonne domestique de maison, bien blanchisseuse, repasseuse et bonne cuisinière garantie des vices et maladies prévus par la loi; elle sera vendue comme parfait sujet. On pourra s'adresser à M. E. Tastet encanteur, ou l'on peut la voir.
26 nov

PAR E. TASTET.
133 rue de Chartres
Sans réserve.
IL sera vendu jeudi 25 du courant à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de la rue d'Espagne, l'ameublement d'une [illegible]
Un lot de commodes, glaces, tables, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] piano de en dray et un excellent cheval trotteur.
Conditions, comptant. 23 n

PAR F. E. TRICOU.
IL sera vendu le jeudi 25 novembre 1841, à midi, à la salle de bal de l'hôtel St. Louis,
Les rideaux et fléches garnissant maintenant les croisées de la dite salle.
Conditions comptant. 21 nov

PAR E. TASTET.
No. 133, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan:
Diverses factures de linge fait nouvellement, débarquement de Madras, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions à la vente.

PAR E. TASTET.
No. 133, rue de Chartres.
Vente par cela.
IL sera vendu Vendredi, 26 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan:
Un grand et bel assortiment de [illegible] indiennes, flanelles, coton blanc et écru, casquettes de velours, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de coton, un bel assortiment de kerseys, linseys et de cotonnade, et une quantité d'autres articles.
Conditions à la vente. 24 nov—2

DROGUES, DROGUES, DROGUES!
PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de R. S. Risley.
IL sera vendu jeudi 2 décembre, à 11 heures à l'encoignure des rues St. Charles et de la Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1841, à la requête de W. Andrews exécuteur testamentaire de Richard S. Risley les biens mobiliers appartenant à la dite succession:
1er. Le stock d'un magasin de drogues bien assorties de toute espèce de médicaments.
Aussi—l'installation du dit magasin.
Conditions comptant.
Et immédiatement après il sera vendu le bail du magasin expirant le 1er novembre 1844.
Conditions à la vente. 23 nov

VENTE DE MEUBLES.
PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Jeudi 25 du courant, à 10 heures du matin au No. 344, rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St. Joseph,
Un fonds de magasin de Meubles, consistant en lots de lit, armoires, lavabos, tables, chaises, &c.
Conditions—Pour toute somme au dessous de $300, 30 jours au dessus de $300, 60 jours, au dessus de $500, 90 jours et au dessus de $400, quatre mois de crédit, en billets bien endossés à la satisfaction du vendeur. 19 nov—4

PAR M. J. DOMINGON.
Vente volontaire pour clore divers à consignations.
IL sera vendu le jeudi, 25 novembre, à midi, dans la magasin rue St-Louis, No. 48, entre les rues Royale et Bourbon,
1367 caisses ou paniers vins fins de diverses qualités: Bordeaux, Hermitage, Champagne, Frontignan etc., kirsch, liqueurs fines et assorties, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et autres articles etc.
Conditions, à la vente. 19n—19, 20, 22, 24, 25

PARIS GUINAULT.
Magasin de beaux meubles.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il va au moment de liquider ses affaires, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Le fonds entier de son magasin de meubles parfaitement assorti, consistant en bois de [illegible], armoires, glaces, pendules, garnitures de cheminée, sofas, consoles à dessus de marbre, secrétaires, sideboards, toilettes, lavabos, bureaux, tables à jeux, à manger et à ouvrage, pianos, un piano, chaises de salon en [illegible] de [illegible] [illegible] de marbre, glacières, chenets, pelles, pincettes et garde-feu, ustensiles de ménage (britannia ware) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
La vente commencera par le privilège du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Aussi seront vendus le samedi suivant 27 novembre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vieux whiskey de 1ère qualité. Une barouche de seconde main avec harnais [illegible]
Conditions comptant.
17 nov—8 CHARLES GIRARD

PAR S. GUINAULT
IL sera vendu samedi, prochain, 29 novembre 1841 à midi, précis à la Bourse de Cité, rue St-Louis,
La négresse Eulalie, âgée d'environ 45 ans, créole, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison présentement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—1/2 comptant, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

SUCCESSION DE J. O'WILLIAMS.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan samedi 27 du courant à midi, à l'arcade de Bank, en vertu d'un ordre de l'honorable P. Buchanan, juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse d'Orléans, les actions de banque et [illegible] appartenant à la succession de J. O'WILLIAMS
67 actions du fonds capital de la Banque de Cité, ($100) [illegible]
100 do do de Mechanics ($ [illegible]) do
25 do do de du Commerce ($100) do
25 do do de Assurance des Marchands ($[illegible]) do
20 do do de de l'Assurance de l'Océan ($50) do
1 do do de la Presse à coton d'Orléans [illegible]
Conditions—comptant. [illegible] nov.

PAR R. S. SYKES.
Vente de syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 novembre 1841, et sous la direction de Mr. Royal O'Smith, syndic des créanciers de Benjamin Young et Young Busby & Co.
Il sera vendu Vendredi, 26 du courant, à 10 heures au magasin occupé par les deux insolvables, rue Tchoupitoulas, près de la rue du Canal.
Le stock entier de groceries et liqueurs, chandelles, poires, dry goods [illegible] [illegible]
Eau-de-vie, chandelles, savon, huile, farine, poisson
Conditions comptant.
Janv. 1, 16, 24, 25 et 26

Vente des gardiens du port.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu jeudi 25 du courant à 4 heures P. M. sur la Levée, vis-à-vis la rue Bienville, par ordre et sous la direction des gardiens du port,
Un lot de vieux cuivre provenant du navire Eliza et Nashville.
Conditions—Comptant. 23 nov.

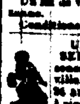

UNE RECOMPENSE HONNETE
SERA donnée à la personne qui ramènera au soussigné ou logera dans une des prisons de cette ville, la négresse MARIE ANNE, âgée d'environ 36 ans, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds; elle a beaucoup de présence, et a deux petites cicatrices [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] cou derrière le cou. Lors de son départ il y a environ 10 jours, elle était vêtue d'une robe d'indienne bleue et portait des souliers [illegible] [illegible]. Elle appartenait dernièrement à Mr. Bernard Marigny.
23 nov 8 LOUIS, No. 105, rue Craps.

TOILE et corde d'emballage—30 rouleaux corde du Ky et 150 pièces toile [illegible] [illegible] [illegible]